



PROTECTION DES TERRITOIRES ET DE LA POPULATION

Risque inondation

OBJECTIF

Accompagner les communes, EPCI et syndicats mixtes de bassins versants dans la gestion du risque inondation.



ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ

- ✓ Appui technique pour l'élaboration de stratégies globales et territorialisées.
- ✓ Mise à disposition d'informations techniques pour favoriser le partage des connaissances.
- ✓ Aide à la mise en cohérence avec les autres politiques publiques (État, Agence de l'Eau, Région, Département...).
- ✓ Appui technique en phase études et travaux : conseil à la définition des projets, aide à la consultation de prestataires, suivi des travaux (gestion des ouvrages ou aménagements hydrauliques, mises en conformité réglementaire...), etc.

Service Barrages-Hydraulique :

04 68 85 82 30 - at-eau@cd66.fr



Le Département au service des communes et des intercommunalités